

- 4) Les détenus doivent avoir accès à des produits de décontamination tels que l'eau de javel, pour prévenir la transmission de l'hépatite B et du VIH par le matériel de tatouage et par les seringues et aiguilles, et pour nettoyer le sang répandu.
- 5) Il faudrait songer à la possibilité d'offrir, comme dans certains pays, un programme suivant lequel les détenus auraient accès à des aiguilles et à des seringues sans risque de punition pour possession.
- 6) Il faudrait accroître les ressources et offrir des programmes adéquats de désintoxication et d'entretien aux détenus narcomanes.
- 7) Tous les détenus devraient avoir libre accès à des examens volontaires et confidentiels de détection du VIH, et à des conseils à ce sujet.
- 8) Tous les détenus séropositifs devraient avoir libre accès à des services de soutien médical et psychologique. Il doit y avoir continuité entre ces services et les services disponibles à l'extérieur, afin que le suivi puisse être assuré après la crise en liberté.
- 9) Aucune considération médicale ne justifie l'isolement des détenus séropositifs du reste de la population carcérale.
- 10) Il faut de toute urgence effectuer des recherches pour évaluer l'étendue de l'infection à VIH en milieu carcéral, en se servant de méthodes d'étude de séroprévalence et de méthodes séro-épidémiologiques non raccordées pour protéger la vie privée des détenus servant de sujets d'étude. Nous prions instamment le Centre fédéral sur le SIDA de prendre l'initiative de favoriser la collaboration entre les chercheurs, les organismes de financement et les évaluateurs.

Nous prions instamment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de discuter ces principes avec le Solliciteur général du Canada, dont relève le Service correctionnel, et d'en promouvoir la mise en oeuvre.